

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le 28 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Etaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc et Maurens et Pérès

Procurations : M. Espiet (procuration à M. Nef)

Absents : Mmes Kauffmann et Petit et M. De Prada

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23/09/2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024 : sans objet.

Approbation unanime

2 – MARCHES PUBLICS : SALLE DE SPORTS : MISSION AMO : AVENANT N°1 ADDENDA

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été signé le 14 décembre 2022 avec ADDENDA d'Auch (32) pour un montant total de 34 652.00 € HT (41 582.40 € TTC), concernant les études préalables de l'aménagement de la salle de sports à Castéra-Verduzan.

Un avenant à ce marché est nécessaire pour tenir compte du temps complémentaire passé pour intégrer des ajustements pour les scénarios d'implantation de la salle de sports. Le montant de cet avenant n° 1 est de 3 500.00 € HT (4 200.00 € TTC), soit un écart de 10.10 % par rapport au marché initial, ce qui porte le marché à 38 152.00 € HT (45 782.40 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Accepte cet avenant n° 1, une plus-value de 3 500.00 € HT (4 200.00 € TTC), ce qui porte le marché à 38 152.00 € HT (45 782.40 € TTC).
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant n° 1 et tous les documents relatifs à ce dossier

Approbation unanime

3 – ACQUISITION PARCELLES SAFER/BERTRAND : CONSIGNATION NOTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 juillet 2024 le conseil municipal avait décidé d'acquérir les parcelles WE 63 à 68 et 74 ; WD 7, 13 et 14 à Castéra-Verduzan et B 244 et 245 à Ayguetinte pour une superficie totale de 11ha 67a 13ca au prix de 61 500 € à Mme Nicole BERTRAND née BAYZE et que l'acte serait rédigé en la forme administrative.

Dans l'attente du règlement du litige successoral entre Mme Nicole BERTAND née BAYZE et son frère Jean-Claude BAYZE, il est nécessaire de consigner une somme d'argent auprès d'un notaire. Maître Elise BLANCHARD, notaire à Condom est disposée à rédiger l'acte de consignation d'un montant de 30 750 €.

Le vendeur, Mme Nicole BERTRAND née BAYZE, percevra l'autre moitié (30 750 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Accepte de proposer la consignation de 30 750 € auprès de maître Elise BLANCHARD ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approbation unanime

4 - ACQUISITION PARCELLES THERMES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 juin 2024 le Conseil Départemental du Gers a décidé de céder à la commune de Castéra-Verduzan les parcelles AW 90 et 375 ; AX 125 et 126 ; WR 32 pour une superficie totale de 33 642 m² au prix de 13 456 €.

Cette acquisition sera formalisée par un acte de vente en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les parcelles situées à Castéra Verduzan : AW 90 et 375 ; AX 125 et 126 ; WR 32, d'une superficie totale de 33 642 m² au prix de 13 456 € ;
- que l'acte sera rédigé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur AGRAS Pierre, Adjoint au Maire pour la signature de l'acte ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune, chapitre 21.

Approbation unanime

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de supprimer un emploi d'adjoint technique suite au départ à la retraite de Nicolas ANTONELLO et à la réorganisation des services techniques en reportant les heures supprimées sur deux autres postes et en complément sur 1 ou 2 postes occupés par des agents saisonniers.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/11/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les effectifs du personnel sont fixés selon les modalités de l'annexe à cette délibération.

Vu l'avis émis par le comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers le 24 septembre 2024.

TABLEAU DES EMPLOIS au 01/11/2024

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Grade des fonctionnaires pouvant occuper l'emploi
Secrétaire de Mairie	1	35 h	Préparation et suivi des décisions du Maire – finances – etc.	Cadre d'emploi des attachés
Agent Administratif	1	35 h	Accueil – standard – comptabilité – état civil - tâches administratives suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent administratif	1	17 h 30	Chargé d'accueil cartes nationales d'identité et passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Educateur Sportif	1	35 h	Surveillance de la baignade à la base de loisirs et tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des Educateurs sportifs
Aide maternelle	1	35 h	Accueil des enfants – entretien des locaux	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M.
Agent technique	1	35 h	Entretien bâtiments – voirie – maçonnerie – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des agents de maîtrise
Agent technique	2	35 h	Entretien bâtiments – voirie - maçonnerie – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	Service repas – entretien des locaux – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	ATSEM – entretien des locaux – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	Ménage des locaux scolaires et sportifs	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Cuisinier	1	30h	Préparation et confection des repas à la cantine	Cadre d'emploi des adjoints techniques

Approbation unanime

6 – GACG : RAPPORT ACTIVITE 2023

Madame Mascarenc donne lecture du rapport d'activité 2023 de GACG.

Approbation unanime

7 – ASSURANCE COMMUNALE AXA

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'offre promotionnelle – assurance santé - de l'assureur AXA en direction des habitants de la commune.

Pour : 1

Abstention : 1

Contre : 10

8 -QUESTIONS DIVERSES

- Ressources humaines : M. le Maire informe l'assemblée du recrutement comme stagiaire de la fonction publique de Sébastien GHEERAERT à l'issue de son contrat à durée déterminée, soit le 15 janvier 2025 ;
- Acquisition de matériel : M. Carpentier donne lecture de deux devis pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression : 1 454.52 € TTC et 1 599.96 € TTC. Le second modèle est plus puissant et c'est ce dernier qui est choisi ; Accord unanime ;
- EPFO et avenant financier : M. le Maire donne lecture du courriel de Mme Simonella, EPFO, précisant les dépenses complémentaires (de l'ordre de 200 000 €) consécutives à l'acquisition des propriétés BORIE et HERMAN et la nécessité de signer un avenant à la convention ; accord de principe, une délibération sera prise ultérieurement ;
- Arbres abattus au lotissement des mûriers : M. le Maire donne lecture de la totalité des échanges entre la mairie, Mme Villarubla et la CADA (commission d'accès aux documents administratifs). Mme Villarubla demande la communication de l'analyse phytosanitaire des 3 arbres alors que celle-ci n'existe pas. Cependant avant l'abattage des arbres une expertise visuelle par un professionnel a été réalisée et les troncs coupés confirmaient la présence de capricornes ;
- Aménagement paysager de l'espace où se situe l'arbre à livres : M. le Maire rend compte des propositions effectuées par « Couleur et Paysage » ;
- Salle de sports : M. le Maire restitue à l'assemblée le chiffre et le détail des travaux à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.

Affiché le 29 octobre 2024

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint